

M. DONNET Louis, maire

À

Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, Mme CREPEL Christine, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

À Domazan le 30-01-2025

Objet : Procès-verbal du Conseil municipal Du 29 janvier 2025 à 18h30

Madame, Monsieur, Cher (ou Chère) collègue, je vous prie de trouver le procès-verbal du Conseil du 29 janvier prochain.

Date de la convocation : 20/01/2025

Présents : 11 /12 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin

Absents : 1 /12 : M. CROUZET André

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. FABRE Benoit a été nommé secrétaire

1. Ouverture séance – désignation secrétaire de séance : Benoit FABRE

2. Approbation du PV du 5 décembre 2024 à l'unanimité

3. Point urbanisme et DIA

Monsieur le maire fait état des documents d'urbanisme en cours. Les DIA 521 et 522 ne font pas l'objet d'une préemption.

4. Point CCPG

Monsieur le maire fait part au Conseil des actions de l'intercommunalité.

4.1 ZAC création : information concertation réunion publique le 12 février 2025 en mairie de Domazan

Monsieur le Maire explique l'avancement de ce dossier afférent à l'extension de la ZI, porté par la CCPG et le SPL30 et porte à la connaissance du Conseil la réunion publique à venir.

4.2 Atlas de biodiversité

Suite à étude du sujet par le Conseil, l'avis est défavorable à l'unanimité.

5. Point Commissions

5.1 Culture, tourisme, vie associative et festivités (toiletage règlement foyer et cimetière) (DEL2025-135)

Vu la réunion de la commission Culture, tourisme, vie associative et festivités le 7 janvier 2025 relative au toiletage du règlement et à la mise à jour des tarifs des concessions

Le Conseil délibère favorablement sur la mise à jour du règlement du cimetière.

Sur le point précis des matériaux des monuments sur l'ancien cimetière : il est proposé d'inscrire au règlement : « seuls matériaux autorisés : pierres tendres et d'estailade (exemple : type pierres de Vers, de Menerbes, de Fontvieille, etc.) »

Votes :

Favorable par 8 voix

1 abstention (Laurent Senot)

2 contre (Jean-Baptiste Mangin et Muriel Gaffet)

Le Conseil donne un avis unanime sur le maintien des prix actuels des concessions.

6. Ressources Humaines : ouverture des 2 postes garde adjoint technique ppal 2 cl (DEL2025-136)

Vu les propositions d'avancement de grade pour l'année 2025, vu les conditions des lignes directrices de gestion permettant l'avancement des agents à 100%, le Conseil décide l'ouverture de 2 postes :

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint technique pal 2cl

Temps complet : 1 poste

Temps non complet à 30h.23 (30.42h) : 1 poste

Afin de pouvoir les nommer par arrêté aux dates possibles d'avancement.

Le tableau des effectifs est mis à jour.

7. ZTHA : point technique d'avancement des travaux

JB Mangin fait part au Conseil des avancées de ce chantier.

8. Déclassement partiel du chemin Mas du Peintre et partiel de l'impasse des Mugues (DEL2025-137)

Au vu de l'intérêt général engagé sur ce secteur, le Conseil décide de procéder au déclassement d'une partie du chemin du Mas du peintre et d'une partie de l'impasse des Mugues tel que présentés sur les plans topographiques.

9. Lotissement Aires vieilles : attribuer un nom de rue pour faire numérotation (DEL2025-138)

Monsieur le Maire rappelle la fonction du Conseil à procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorise l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre, ainsi de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Afin de faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil choisit de nommer la voie créée dans le Lotissement Aires vieilles en cours de réalisation : impasse du mistral.

10. Marché 2023-05 : avenant de prolongation (DEL2025-139-1 et DEL2025-139-2)

Au vu du retard de fin de chantier, Le Conseil de délibérer favorablement sur les avenants de prolongation du marché pour le lots 9A, 9B, 10 et 13 ainsi que l'avenant financier et de prolongation du lot 12.

11. SMEG – travaux de dissimulation des réseaux secs D108 av des Aires (DEL2025-140)

Monsieur le maire rappelle l'engagement initial de l'opération 22-018 par la délibération 2022-816 du 16 septembre 2022.

Le Conseil approuve la demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG.

12. Participation aux frais de Psychologue scolaire (DEL2025-141)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une psychologue de secteur a été désignée par les services de l'éducation nationale afin d'accueillir tous les enfants qui nécessitent un accompagnement particulier des communes de la circonscription : Aramon, Comps, Domazan, Meynes, Montfrin, Redessan, Théziers et Vallabrègues.

La commune d'Aramon met à disposition un local situé à l'école élémentaire François RABELAIS, rue Émile JAMAIS – 30390 ARAMON et prend en charge les dépenses de fonctionnement et logistique incombant à l'utilisation dudit espace.

Conformément à l'article L212-4 du code de l'Éducation Nationale, il est fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses induites par les actions menées dans les écoles publiques par des psychologues scolaires. La commune d'Aramon en sa séance du 27 juin 2024 a fixé une participation aux frais de dossier et d'accompagnement à 1€ par enfant scolarisé qu'il soit accompagné ou non par la psychologue scolaire.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans que celle-ci n'excède 4 ans. La participation sera réajustée au plus tard le 30 septembre de chaque rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- APPROUVE le projet de convention de partenariat afférent à la participation aux frais de dossier et d'accompagnement des enfants scolarisés qu'il soit accompagné ou non par la psychologue scolaire.
- INSCRIT la dépense au budget principal.

13. ASVP : bilan 2024

M. Benoît Dijon, référent à la sécurité, présente le bilan 2024 des interventions des ASVP, des gendarmes et de la Police Intercommunale sur le village. Le constat est fait sur une constante relative à l'an dernier.

14. Questions divers

14.1 Festivités

- M. Robin Louche fait un retour positif sur le Loto proposé par la Comité des fêtes
- M. Louis Donnet fait un retour sur La nuit de la lecture qui cette année n'a pas été très fréquentée
- M. Aurélie Capelli annonce le Loto de l'APE le 23 mars prochain et M. Louis Donnet propose de placer la journée citoyenne sur le même week-end, soit le 22 mars.

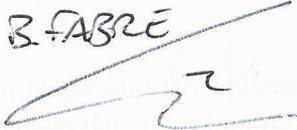
14.2 Commissions

Le Conseil place la prochaine réunion de la commission Agriculture le 11 février.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt le présent Conseil.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité et disponibles au siège de la mairie de Domazan.

Le secrétaire de séance

B. FABRE


Le Maire,

Louis DONNET




Liste des délibérations prises

DEL2025-135	Règlement cimetière Mise à jour
DEL2025-136	RH - création 2 postes adj. tech 2cl + mise à jour tableau des effectifs
DEL2025-137	Déclassement partiel du chemin Mas du Peintre et partiel de l'impasse des Mugues
DEL2025-138	Dénomination de voies nouvelles - Lotissement Aires vieilles Sud
DEL2025-139-1	Marché 2023-05 - avenant de prolongation de délai lots 9A, 9B, 10 et 13
DEL2025-139-2	Marché 2023-05 lot 12 avenant 2
DEL2025-140	SMEG 22-018
DEL2025-141	Participation aux frais matériels de la psychologue scolaire de secteur